

C A N A D A

(ACTION COLLECTIVE)

PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000195-159

MIREILLE ABADIE

Demanderesse

c.

SUBARU CANADA INC.

Défenderesse

**ACTE DE DÉSISTEMENT
(Article 213 CPC)**

Suite au jugement de l'Honorable juge Hébert, j.c.s., du 10 juillet 2024 lui accordant la permission de se désister de sa demande introductive d'instance contre la défenderesse Subaru Canada inc., la Demanderesse, par ses procureurs dûment autorisés, se désiste entièrement de cette demande, la Défenderesse acceptant que ce désistement soit fait sans frais.

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat Inc.

Montréal, le 15 juillet 2024

(s) Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureur de la demanderesse

N° : 200-06-000195-159
(Action collective) COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC
MIREILLE ABADIE Demanderesse c. SUBARU CANADA INC. Défenderesse
Acte de désistement (Article 213 CPC)
Copie
Code : BA-1086
ADAMS AVOCAT INC. 1255, boul. Robert-Bourassa, suite 1416 Montréal, Q.C., H3B 3X1 Téléphone : 514-848-9363 Télécopieur : 514-848-0319 Me Fredy Adams fadams@adamsavocat.com